



NOTALP

Société de notaires

Me Maxence BERTA – Me Julien CERUTTI- Me Fabrice CECCON
Me Julie BRUNET-DUNAND-CERUTTI - Me Sonia BOURGEOIS-ROMAIN

Dossier suivi par
Maxence BERTA
maxence.bera@notaires.fr

D3P / NOAM (TERRIER)
1001103 /MBE /MBE /

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Maxence BERTA Notaire à MEGÈVE (Haute-Savoie), associé de la Société d'Exercice Libéral à responsabilité Limitée « NOTALP », titulaire d'Offices Notariaux à MEGEVE (74120), 44, rue du Général Muffat de Saint-Amour et à GROISY (74570), 61 route du Plot, le 22 juin 2022 il a été constaté la VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT,

Par :

La Société dénommée **D 3P**, Société par actions simplifiée dont le siège est à VILLAZ (74370), 433 route des Grands Bois PAE de la Filière, identifiée au SIREN sous le numéro 820 663 441 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANNECY.

Au profit de :

La Société dénommée **NOAM**, Société civile immobilière dont le siège est à FILLIERE (74570), 19 passage de la Javafonne Thorens-Glières, identifiée au SIREN sous le numéro 913 649 489 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANNECY.

Quotités acquises :

La société dénommée NOAM acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

Identification des biens

DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier en copropriété situé à FILLIERE (HAUTE-SAVOIE), 74570, Les Sauts, Saint-Martin-Bellevue et dénommé « NOS HALLES DE SAINT-MARTIN ».

Figurant ainsi au cadastre :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
245	AY	213	Les Sauts	00 ha 02 a 47 ca

SECTEUR ANNECY
Office Notarial de GROISY
61 route du Plot
74570 GROISY
Email : notalp.groisy@notaires.fr
Téléphone : 04 50 68 00 27



SECTEUR MONT-BLANC
Office Notarial de MEGEVE
97 route Edmond de Rothschild
74120 MEGEVE
Email : notalp.megeve@notaires.fr
Téléphone : 04 28 70 35 84

245	AY	218	Les Sauts	00 ha 52 a 57 ca
245	AY	220	Route des Sauts	00 ha 01 a 66 ca
245	AY	246	Les Sauts	00 ha 05 a 08 ca

Total surface : 00 ha 61 a 78 ca

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro treize (13)

Dans le bâtiment, un local portant le numéro 13 au plan
Et les six cent vingt /dix millièmes (620 /10000 èmes) des parties communes générales.

Et les six cent trente-huit /dix millièmes (638 /10000 èmes) des parties communes spéciales au bâtiment.

Lot numéro trente-six (36)

A l'extérieur, un stationnement

Et les quatorze /dix millièmes (14 /10000 èmes) des parties communes générales.

PROPRIETE - JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire de la quote-part de la propriété du sol attachée aux lots vendus et des constructions existantes à compter de ce jour.

Il deviendra propriétaire des ouvrages à au fur et à mesure de leur exécution et de leur édification, par voie d'accession.

Il aura la jouissance des **BIENS** vendus et en prendra possession dès que ceux-ci seront achevés.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Maxence BERTA

Fait à MEGEVE

Le 22 juin 2022

